

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS349

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 16

À la fin de l'alinéa 1, substituer au mot :

« fixées »,

le mot :

« déterminées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.